

MARCHES PUBLICS

Marché passé selon une procédure adaptée

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

« Prestations »

N° 2017/ MAPA N°4

Objet de la consultation :

**« VOYAGE SCOLAIRE – Centenaire de la
Première Guerre Mondiale »**

Remise des offres

DATE LIMITE DE RECEPTION : 29 janvier 2018

HEURE LIMITE DE RECEPTION : 12h00 (heure locale)

SECTION I – ACHETEUR PUBLIC

1°) PERSONNE PUBLIQUE

Lycée de Vincendo
10, route de la Marine
97480 SAINT JOSEPH

2°) ADRESSE OU DES INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES PEUVENT-ETRE OBTENUES :

Pour obtenir tout renseignement complémentaire, les soumissionnaires devront faire parvenir au plus tard dix (10) jours avant la date limite de remise des offres une demande écrite à gestion.9741230u@ac-reunion.fr

3°) ADRESSE OU LE MARCHE EST PUBLIE :

Le soumissionnaire peut **télécharger** le présent règlement de consultation à l'adresse <http://lycee-vincendo.ac-reunion.fr> / rubrique « Gestion » / « Marchés Publics » et/ou sur la plateforme dématérialisée à l'adresse <http://mapa.aji-france.com/mapa/marche/>.

Il adressera **OBLIGATOIREMENT** un message électronique à l'attention de Nathalie BOURASSEAU (gestion.9741230u@ac-reunion.fr) confirmant sa participation à la consultation.

4°) ADRESSE A LAQUELLE LES OFFRES DOIVENT ETRE ENVOYEEES :

Les offres seront transmises sous pli cacheté, afin de garantir leur confidentialité et porteront l'adresse et les indications suivantes :

OFFRE POUR :

LYCEE DE VINCENDO
10 Route de la Marine
97480 SAINT JOSEPH

MAPA n°4 « Voyage scolaire pour le Centenaire de la Première Guerre Mondiale »

NE PAS OUVRIR AVANT LA SEANCE D'OUVERTURE DES P LIS

Les offres devront être remises contre récépissé au service de gestion du lycée à partir du 22 janvier 2017 ou adressées par tout moyen permettant de déterminer de façon certaine la date et l'heure de leur réception (recommandé, courriel, réponse sur le site de l'AJI...).

Heures d'ouverture de l'établissement :

Lundi, mardi, jeudi, vendredi : 7h40 à 11h20 – 13h00 à 17h00

Mercredi : 8h15 à 12h

Les dossiers qui seront remis après la date et l'heure limite ne seront pas retenus, ils seront renvoyés à leurs auteurs.

5°) TYPE D'ACHETEUR PUBLIC:

Etablissement Public Local d'Enseignement

SECTION II- OBJET DU MARCHE

1°) TYPE DE MARCHE : PRESTATIONS

Le présent marché a pour objet l'organisation d'un voyage scolaire.

2°) OBJET DU MARCHE

Voyage scolaire pédagogique, culturel et linguistique à Londres.

3°) DESCRIPTION DE L'OFFRE

Destination : Paris puis Compiègne, Verdun, Meaux.... (cf programme souhaité)

Période : du 10 au 17 novembre 2018

Effectif :

- Accompagnateurs : 2
- Lycéens de classe de première : 18 environ

Mode de transport : Autocar de grand tourisme

- Le séjour commencera à l'aéroport d'arrivée (soit CDG ou Orly en fonction de la compagnie aérienne retenue) et se terminera à ce même aéroport

Hébergement :

- Auberge de jeunesse ou autre hébergement économique pour les élèves et les accompagnateurs
- Prévoir une chambre individuelle pour les accompagnateurs

Repas :

- sur le lieu d'hébergement pour les petits déjeuners et diners
- sous forme de panier repas pour le déjeuner (fourni par l'hébergement ou l'organisme dès le premier jour selon l'heure d'arrivée et le dernier jour selon l'heure de départ)

Visites : (règlement en amont par l'organisme – préciser les visites gratuites qui doivent être réservées par les enseignants)

Programme souhaité :

- A l'arrivée à l'aéroport de Paris prendre direction de Compiègne ou Verdun directement pour quelques jours et terminer sur deux ou trois jours à Paris
- Accompagnement d'un guide souhaité tout au long du séjour
- Visites ou actions à proposer :
 - participation à la commémoration du 11 novembre 2018 à Compiègne ou Verdun ; visite de la clairière de Compiègne et du fac simulé du Wagon, Visite du Musée de l'Armistice de Compiègne créé en 1927
 - Chemin des Dames
 - La Caverne du Dragon
 - Les Champs de Bataille à Verdun
 - Le Fort de Douaumont
 - L'Ossuaire de Douaumont
 - Musée de la bataille Mémorial de Verdun
 - Le Fort de Vaux
 - Village détruit de Fleury devant Douaumont
 - La Tranchée des Baïonnettes

 - Musée de la Grande Guerre à Meaux

- Visite guidée de Paris en autocar : Passage devant ND de Paris, les Tuileries, les Invalides, le Marais, l'Hôtel de Ville, le Quartier latin (La Sorbonne, le Bd Saint Michel, le Bd Saint Germain), Montparnasse, les Champs Elysées, le Dôme des Invalides, Montmartre et ND du Sacré Coeur
Arrêt pour explication pour la Sculpture de Jules Dalou place de la Nation « le Triomphe de la République »
- Passage par autocar devant des lieux de pouvoir : politique : l'Elysée, Matignon, Le Sénat, l'Assemblée Nationale, économique et financière : la Défense
- Visite approfondie et payante (ticket groupe) : Arc de Triomphe avec une explication des sculptures et de la tombe du soldat inconnu ; le Louvres ; le Musée de l'Armée ; le Panthéon
- Activité payante : Découverte des Jardins du Trocadéro et montée par escalier au 1^{er} et 2^e étage de la Tour Eiffel, Promenade en bateau-mouche sur la Seine

Prestations annexes :

- Guide touristique
- Messagerie vocale et/ou blog durant le séjour
- Téléphonie
- Dossier pédagogique.....

4°) PRESENTATION DE L'OFFRE

Etablir un devis / contrat en euros spécifiant : le prix global HT et TTC et le prix unitaire par participant ainsi que les éventuelles réductions pour le groupe (pas de gratuité pour les accompagnateurs) et les frais de dossier ou de service.

Le prix proposé devra inclure :

- Le transport jusqu'à l'aéroport
- Les titres de transport, les tickets de visite (réservation incluse)...
- Tous les repas
- L'hébergement
- La taxe de séjour
- Le dossier technique détaillé
- Assurance annulation (préciser les différentes formules)

Le nombre de participants (élèves) étant prévisionnel (à plus ou moins 5) indiquer les conditions en cas de diminution ou d'augmentation des effectifs.

Préciser les conditions diverses : assurance, annulation, acompte, dossier, modification, annulation, remboursement...

Indiquer clairement quel type de transport sera choisi et le nom de l'entreprise.

Compte tenu des évènements récents et du climat international, une assurance annulation « Attentats » et « Interdiction de voyager » ainsi qu'une assurance « interruption de séjour » devra obligatoirement être proposée faute de quoi l'offre ne sera pas étudiée.

SECTION III- PROCEDURE

1°) TYPE DE PROCEDURE

Marché public < à 90000€ HT passé en application de l'article 28 du code des marchés publics.

2°) EXAMENS DES OFFRES

Toute offre incomplète pourra être rejetée.

2-1°) Critères de choix des offres

Le jugement sera effectué dans les conditions prévues à l'article 53 et suivants du code des marchés public, offre économiquement la plus avantageuse étant retenue, appréciée en fonction des critères pondérés ci-après :

1° Tarif (50 points) : N1

2° Qualité du produit (40 points) : N2

3° Qualité des services associés (10 points) : N3

Le prix de l'offre est noté sur la base de la formule suivante :

Offre de prix la plus basse / prix de l'offre considérée x 30 = nombre de points

2-2°) Classement des offres :

Le classement des offres s'effectue de la note finale la plus élevée à celle la plus basse, en additionnant, pour chaque offre, les notes obtenues pour chaque critère. Le classement se fera en fonction du résultat ci-après :

$N \text{ (note finale)} = N1 + N2 + N3$

Le lycée se réserve le droit de ne pas donner suite à la consultation.

3°) RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF

3-1°) **DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES:** 29 janvier 2018

3-2°) **HEURE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES :** 12h00 (heure locale)

3-3°) **DELAI DE VALIDITE DES OFFRES :**

Le candidat est tenu de maintenir son offre jusqu'à la date du séjour.

4°) MODALITES DE REMISE DES OFFRES

Les soumissionnaires doivent transmettre sous pli cacheté :

- leur devis avec le programme précis,
- les conditions générales (ce qui est compris et non compris dans le tarif)
- les conditions d'annulation et d'assurance
- le présent règlement de consultation paraphé
- une attestation sur l'honneur du respect des obligations fiscales et sociales, de la possession des Agréments du Ministère du Tourisme et les habilitations à vendre des voyages à un public scolaire
- tous les documents permettant d'apprécier et d'évaluer les capacités professionnelles, techniques et financières du candidat, notamment les références du candidat dans le secteur.

5°) MODALITES DE NOTIFICATION

Les soumissionnaires seront avertis par écrit de l'acceptation ou non de leur offre avant le 2 février 2018. Le marché sera conclu, avec le soumissionnaire retenu, par un acte d'engagement.

6°) FINANCEMENT

Les acomptes sont autorisés sur présentation d'une facture d'acompte.

Le règlement du solde interviendra selon les modalités définies dans le contrat de l'organisme et dans les 30 jours maximum avant le séjour.

7°) LITIGES

Tout différend survenant à l'occasion du marché devra être porté à la connaissance du pouvoir adjudicateur ou de la personne responsable du suivi de l'exécution du marché préalablement à la mise en œuvre de la procédure contentieuse. Dans cette hypothèse, l'ensemble des dispositions de ce document s'appliquent.

Le présent document est établi en un seul exemplaire original, conservé dans l'établissement après avoir été paraphé par le candidat. En cas de litige, seul cet exemplaire fait foi.

De plus, les conditions générales de vente figurant, le cas échéant, sur l'offre de prix, sur le « contrat », sur les factures du prestataire ou de tout autre document ne sont applicables au présent marché que si elles ne contredisent pas le présent document.

Dans le cas où un différend en cours d'exécution n'a pas pu trouver de solution amiable, le marché sera dénoncé par l'une ou les partie(s) au moyen d'une lettre recommandée avec accusé de réception.

En cas de recours administratif, le tribunal compétent est le tribunal administratif de Saint Denis de la Réunion.

